

SVZ FSB

Rapport annuel 2018



Fédération Suisse des Betteraviers
Schweizerischer Verband der Zuckerrübenpflanzer
Belpstrasse 26
3007 Berne

Téléphone 056 462 50 20
info@svz-fsb.ch
www.svz-fsb.ch

Photo première page: P. Egger

25 février 2019

Table des matières

Avant-propos du rapport annuel 2018	2
1 L'année sucrière 2018	3
1.1 Rétrospective du secrétariat.....	3
1.2 Au plan national	8
1.2.1 La culture de la betterave sucrière en 2018.....	8
1.2.2 La production sucrière en 2018	9
1.2.3 Conditions-cadres politiques.....	9
1.2.4 Interprofession.....	12
1.2.5 Rapport de la commission de réception et de contrôle CRC 2018	15
1.2.6 Rapport du Centre betteravier suisse	17
1.3 Sur le plan international.....	20
2 Comptes 2018	23
2.1 Bilan au 31 décembre 2018	23
2.2 Comptes des résultats 2018 et budget 2019.....	24
3 Programme d'activités 2019	26
4 Comité FSB 2018	28

Avant-propos du rapport annuel 2018

Chers betteraviers, Mesdames et Messieurs

En tant que betteravier, l'année 2018 restera encore longtemps gravée dans notre mémoire. Une année marquée par des éléments positifs pour notre avenir mais aussi par de nombreux événements négatifs.

L'élément positif le plus important est certainement la décision du Conseil fédéral d'augmenter, dès le 1^e janvier 2019 pour une durée limitée, la prime particulière et la protection douanière. Pour obtenir cela, nous avons dû faire preuve de beaucoup de persuasion. La réorganisation de notre organisation est sur la bonne voie et sur le point d'aboutir.

Cette année, nous avons mis beaucoup d'espoir dans les changements prévus par le nouveau concept de transport et le nouveau système de traitement informatique des données. Malheureusement, dès les premiers jours de la campagne, nous avons constaté que nos attentes étaient bien trop élevées.

Les nouveaux partenaires du transport ferroviaire nous ont tout simplement déçus et montrés qu'ils n'étaient pas à la hauteur de leur tâche. Les nouveaux systèmes de traitements des données de SUS n'ont pas été suffisamment fiables. Durant toute la campagne, ces problèmes ont provoqué des difficultés. Après coup, nous pouvons dire que la phase de préparation a été trop courte et les résultats des tests pas assez pris en considération. Tous les problèmes recensés devront être mieux maîtrisés lors de la prochaine campagne.

La saison 2018 a été marquée par une grande sécheresse et de nombreux problèmes culturels. Pour trouver des solutions à ces problèmes, nous voulons renforcer le Centre betteravier, afin que les betteraviers puissent appliquer, le plus rapidement possible, des recommandations utiles permettant de leur redonner de meilleures perspectives d'avenir.

L'année betteravière écoulée nous a tous obligé de relever de gros défis. Ceci est également le cas pour nous, qui sommes vos représentants. Je tiens à remercier de tout cœur les membres de mon comité pour leur inlassable engagement.

Je souhaite adresser des remerciements particuliers à notre gérante, Irene Vonlanthen. Grâce à son remarquable travail, notre association, composée de miliciens, est en mesure d'accomplir ses nombreuses tâches.

Je vous souhaite à tous beaucoup de plaisir lors de la lecture de ce rapport annuel.

Avec mes cordiales salutations.



Josef Meyer

Président





1 L'année sucrière 2018

1.1 Rétrospective du secrétariat

« *Il ne suffit pas de savoir, il faut aussi appliquer; il ne suffit pas de vouloir, il faut aussi agir.* » (J.W. von Goethe)

Empreintes de sagesse, les paroles de Johann Wolfgang Goethe semblent aussi une évidence. Un vaste savoir est disponible et nombreux sont ceux qui savent comment mieux faire. L'année 2018, nous a montré que mettre en œuvre les connaissances, les processus d'adaptation et les réorganisations n'est pas toujours aussi simple dans la pratique. Une volonté certaine, beaucoup d'endurance, de patience et d'engagement sont nécessaires de la part de tous les acteurs impliqués.

Politique

La classe politique, pour sa part, a enfin agi! Fin novembre, le Conseil fédéral a décidé d'augmenter provisoirement le soutien au sucre en raison du faible niveau des prix. Il a fixé une protection douanière minimale pour le sucre de sept francs par 100 kilos et une contribution à des cultures particulières pour les betteraves à 2100 francs par hectare, soit une progression de 300 francs. Les modifications d'ordonnance prendront effet début 2019 et seront en vigueur jusqu'en 2021. Vous trouverez de plus amples informations au chapitre 1.2.3.

Campagne 2018

De nombreuses nouveautés ont marqué la campagne 2018. Des enseignements tirés d'études ont été appliqués et de nouveaux systèmes de logistique ont été introduits. Pour des raisons de coûts, l'entreprise Sucre Suisse SA (SUS) a décidé de ne plus faire appel aux CFF pour le transport ferroviaire des marchandises. Elle collabore désormais avec Swiss Rail Trafic SRT en Suisse orientale et avec Sersa en Suisse romande. Par ailleurs, la société a introduit de nouveaux systèmes de traitement des données. Que de tels changements ne puissent être mis en œuvre sans pannes et sans retards est tout à fait normal. Cependant, l'ampleur des problèmes était plus importante qu'attendu. Les organisations de chargement et de transport ainsi que les responsables de la SUS ont dû relever de perpétuels nouveaux défis concernant le transport et le traitement des données. Toutes les personnes impliquées ont dû faire preuve de beaucoup d'engagement, de flexibilité et de patience afin de garantir l'approvisionnement de l'usine en betteraves. Lors de la campagne, la FSB a étroitement collaboré avec les responsables et a observé la situation sur place à plusieurs reprises. En outre, la commission de réception et de contrôle a renforcé ses contrôles. Malheureusement, nous devons constater aujourd'hui que trop de changements ont été effectués simultanément, que le temps de préparation et la phase test étaient trop courts et que des ressources insuffisantes étaient disponibles pour résoudre les problèmes dans les délais. Il est regrettable qu'en cette période de crise économique ces difficultés aient entraîné des désaccords au sein de la branche et parmi les betteraviers. Il est important que nous en tirions les enseignements pour la campagne 2019. Dans le cadre de tables rondes, la situation de transport dans les régions a été discutée avec les parties impliquées et des mesures d'amélioration ont été définies pour 2019. Les recours ayant trait aux dates de livraison doivent être vérifiés

soigneusement, et si nécessaire, faire l'objet d'examens plus approfondis. Ensemble, nous devons tout mettre en œuvre pour que 2018 reste une exception et que la situation soit réglée assez tôt pour l'année 2019!



Illustrations 1 + 2: lors de la campagne 2018, le train n'a pas toujours roulé comme souhaité. Toutes les parties prenantes ont dû faire preuve d'engagement et de flexibilité. (Photo: I. Vonlanthen, D. Brugger)

Protection phytosanitaire

La protection phytosanitaire est un sujet qui a continué à nous préoccuper fortement en 2018. D'ailleurs, certains groupes de personnes en font un peu trop en termes de volonté et d'action! Avec les deux initiatives populaires «*Pour une eau potable propre et une alimentation saine*» et «*Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse*», d'importantes votations sont en vue en 2020. Les requêtes radicales trouvent déjà aujourd'hui un grand écho dans la politique agricole. La réduction du risque des produits phytosanitaires et le gain d'efficacité se trouvent tout en haut des points à l'ordre du jour. L'agriculture a bien reconnu le besoin d'agir. Ce qui est important maintenant, ce sont les efforts propres et la mise en œuvre des connaissances. L'agriculture doit donner à la population la certitude qu'elle est digne de confiance et qu'elle assume ses responsabilités. Une utilisation inappropriée, l'utilisation de substances non autorisées ou des «accidents» impliquant des produits phytosanitaires ébranlent cette confiance. Cela ne doit plus se reproduire! La FSB est membre de l'alliance contre l'initiative de l'eau potable, initiée par l'Union suisse des paysans. Différents groupes de travail planifient et lancent la campagne et les activités qui y sont liées. Sur <https://www.sbv-usp.ch/fr/production-vegetale/protection-phyto-sanitaire/>, vous trouverez du matériel de sensibilisation et des informations, notamment des vidéos intéressantes et divertissantes sur le thème de la protection phytosanitaire.



Le 27 avril, nous avons réalisé toute l'ampleur de l'influence de l'Union européenne sur les directives suisses. Seules quelques heures après l'interdiction de l'UE d'utiliser trois néonicotinoïdes (la clothianidine, le thiaméthoxame et l'imidaclopride), l'OFAG a immédiatement introduit cette mesure en Suisse. Cela signifie la fin de l'enrobage Gaucho des semences de betteraves sucrières à partir de 2019, alors même que le risque pour les abeilles n'a pas pu être démontré pour les betteraves sucrières qui ne sont pas en fleur. Les décisions relatives à la protection phytosanitaire ne sont plus guère prises sur le plan technique, mais sur la base émotionnelle et politique. Sur ce point, nous souhaiterions que le savoir soit appliqué davantage! L'interdiction des néonicotinoïdes entraînera plus de pulvérisation en grandes cultures et aura un effet contre-productif sur les objectifs du plan d'action Produits phytosanitaires. Il est particulièrement fâcheux que le Conseil fédéral n'ait pas adapté, comme recommandé, les critères d'entrée en matière relatifs aux contributions à l'efficacité des ressources (CER) pour les betteraves sucrières. Ainsi, l'utilisation des substances figurant sur la liste «*Produits phytosanitaires présentant un potentiel de risque particulier*» des CER n'est pas autorisée. Par conséquent, les pucerons et les teignes de la betterave ne peuvent plus être combattus dans les CER, ce qui rend la participation aux CER plus difficile. De même, un grand déséquilibre a été créé par rapport aux autres cultures des champs, pour lesquelles des contributions sont versées à partir de 2019 en cas de réduction d'herbicides ou de leur renoncement, sans restrictions en termes de choix des substances actives. Malheureusement, l'OFAG a aussi bien rejeté notre requête pour une autorisation d'urgence de l'imidaclopride en juin que notre demande de réévaluation en novembre.

Réorganisation de la FSB

Suite aux dernières années quelque peu difficiles, la FSB a souhaité s'attaquer à une réorganisation et à un allègement des structures. Afin de rassembler les forces et d'augmenter l'efficacité, l'idée était de renforcer la FSB et de réduire les activités de l'OVZ et de l'ABSÖ. Pour ce faire, un juriste avec voix consultative a été impliqué dans le processus en temps voulu. Au terme de nombreuses discussions, il en est ressorti qu'il n'est pas possible de rassembler les actions à l'heure actuelle; l'OVZ et l'ABSÖ sont donc maintenues au moins pour la gestion des actions. Cependant, grâce aux nouveaux statuts et à l'organigramme remanié, une simplification administrative et un renforcement des délégués de la FSB, du comité et du secrétariat devraient être atteints lors de l'assemblée des délégués.

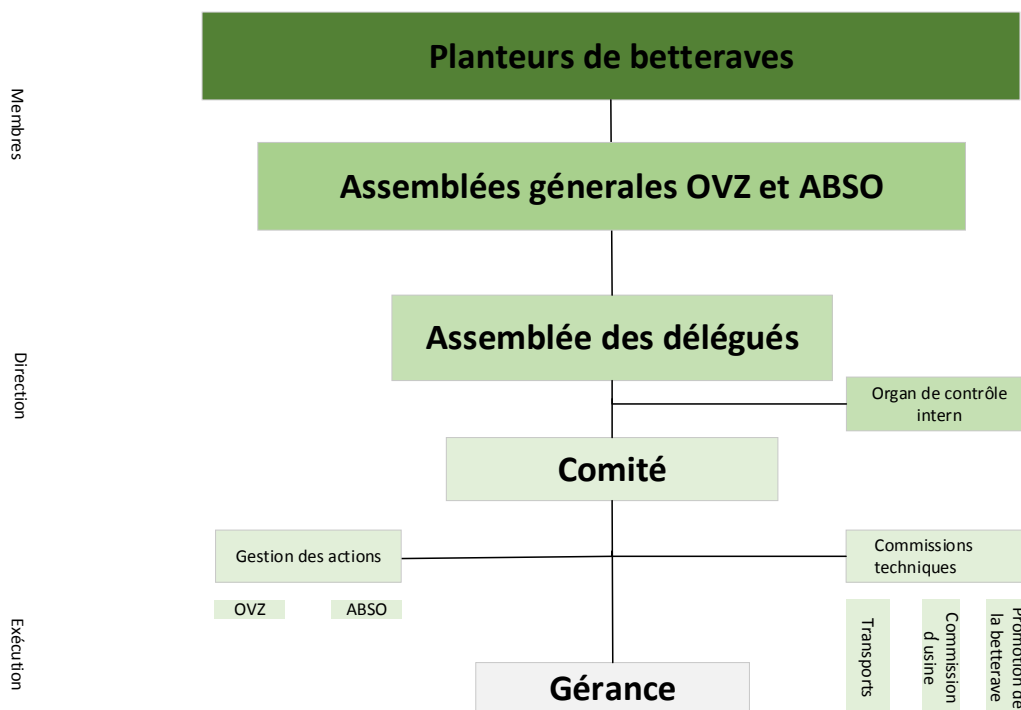


Illustration 3: ébauche de l'organigramme de la FSB

Si les délégués approuvent les nouveaux statuts, tous les betteraviers deviendront directement membres de la FSB à partir de 2019. Les délégués continueront à être élus lors des assemblées générales de l'OVZ et de l'ABSO. La répartition des sièges est définie tous les quatre ans par la FSB, selon la quantité de betteraves sucrières par organisation régionale ou de transport. Au départ, les données de l'année betteravière moyenne 2017 seront utilisées. Il est prévu que les organisations régionales et de transport soient dorénavant directement représentées au sein du comité de la FSB, composé de onze membres, afin d'améliorer l'échange et l'implication. Le secrétariat de la FSB passera de 25% à 80% avec un poste de secrétaire compris. Le groupe de travail Transport doit être renforcé et institutionnalisé. Les contributions financières des betteraviers restent au même niveau que jusqu'ici.

Après la réorganisation également, la FSB dépendra de l'engagement des acteurs impliqués dans les régions. Ce n'est que grâce à l'engagement de betteraviers motivés que les activités de l'association peuvent être fructueuses. En tissant des liens plus étroits au sein de l'association suisse, la coordination en sera facilitée. Je l'espère et j'en suis convaincue: les délégués montreront leur volonté de renforcer la FSB en approuvant les nouveaux statuts lors de l'assemblée des délégués 2019.



SVZ FSB

Le comité de la FSB s'est réuni cinq fois en séances ordinaires. Plusieurs discussions portant sur la réorganisation ont également été menées avec les présidents et les secrétaires de l'OVZ, de l'ABSO et de la FSB. Le groupe de travail «Transports» s'est rencontré une fois.

Lors de deux séances et d'une réunion téléphonique, le groupe de travail «Promotion de la culture de betteraves sucrières» a discuté des mesures visant à garantir, à court et à moyen terme, le maintien de la surface cultivée en betteraves. Les très appréciés panneaux au bord du champ ont été réimprimés et un court métrage a été commandité. Celui-ci a pour but de motiver les betteraviers actuels et futurs pour la culture de la betterave, et aborde également des thèmes liés aux techniques de culture.

En outre, la Fédération a informé les betteraviers des dernières nouvelles au sein de l'association au travers de quatre newsletters électroniques.

Un échange régulier sur des thèmes actuels a eu lieu au sein de la branche et avec les partenaires politiques.

J'aimerais en profiter pour vous remercier tous vivement de la bonne collaboration.

« Il ne suffit pas de savoir, il faut aussi appliquer; il ne suffit pas de vouloir, il faut aussi agir. »

Que ces sages paroles nous accompagnent également en 2019 lors du développement et de la mise en œuvre des adaptations. Je vous souhaite à tous beaucoup de succès dans l'application de cette devise.

I. VONLANTHEN

Irene Vonlanthen, Gérante de la FSB

1.2 Au plan national

1.2.1 La culture de la betterave sucrière en 2018

Tableau 1: Betteraves: Culture et récolte par canton 2018 (Source: Sucre Suisse SA)

Secteur de production de l'usine d'Aarberg	Nombre de betteraviers	Surface (ha)	Rendement (t)	Rendement par ha (t/ha)	Taux de sucre (%)	Rendement sucre (t)	Sucre (t/ha)
BE	1'139	3'775	272'405	72.2	17.4	41'892	11.10
BL	14	67	4'824	72.0	18.5	795	11.87
FR	325	1'507	95'257	63.2	17.0	14'294	9.49
GE	13	102	5'748	56.4	17.8	909	8.91
JU	92	492	25'968	52.8	19.7	4'604	9.36
NE	20	91	5'683	62.5	17.4	875	9.62
SO	174	551	41'352	75.0	17.7	6'495	11.79
VD	832	5'030	267'068	53.1	17.2	40'585	8.07
VS	10	96	6'617	68.9	17.5	1'027	10.70
Total	2'619	11'711	724'922	61.9	17.4	111'476	9.52
Secteur de production de l'usine de Frauenfeld	Nombre de betteraviers	Surface (ha)	Rendement (t)	Rendement par ha (t/ha)	Taux de sucre (%)	Rendement sucre (t)	Sucre (t/ha)
AG	364	1'256	96'777	77.1	17.3	14'842	11.82
FL	6	15	1'184	78.9	17.0	178	11.87
GR	5	11	787	71.5	18.0	126	11.45
LU/ZG	41	113	9'636	85.3	17.3	1'476	13.06
SG	17	44	3'722	84.6	16.5	541	12.30
SH	236	1'119	67'393	60.2	18.4	11'038	9.86
TG	586	1'992	153'929	77.3	17.0	23'103	11.60
ZH	727	2'672	203'561	76.2	17.0	30'622	11.46
Total	1'982	7'222	536'989	74.4	17.3	81'926	11.34
	Nombre de betteraviers	Surface (ha)	Rendement (t)	Rendement par ha (t/ha)	Taux de sucre (%)	Rendement sucre (t)	Sucre (t/ha)
Total CH conv.	4'601	18'933	1'261'911	66.7	17.3	193'402	10.22
Total CH bio	28	66	2'680	40.6	17.3	409	6.20



1.2.2 La production sucrière en 2018

Tableau 2: Statistiques de la campagne betteravière 2018

Source: Sucre Suisse SA, 12.02.2018

		Aarberg	Frauenfeld	CH 2018	CH 2017
Production contractuelle					
Surface contractuelle	ha	11'710	7'223	18'933	19'628
Nombre de producteurs		2'619	1'982	4'601	4'905
Sucre contractuel	t	157'164	104'215	261'379	264'878
Livraison de betteraves, sans bio	t	724'922	536'989	1'261'911	1'545'112
Rendement en racines	t/ha	61.9	74.4	66.7	78.7
Transformation de betteraves					
Teneur moyenne en sucre	%	17.4	17.3	17.3	17.9
Tare terre moyenne	%	5.9	6.6	6.2	6.6
Betteraves travaillées, sans bio	t	680'151	729'048	1'409'199	1'675'035
Transfert Aarberg sur Frauenfeld	t				
Capacité journalière	t	8'939	8'172	8'556	9058
Durée de la campagne	jours	76.1	89.2	82.7	92.5
Début de la campagne		03.10.2018	30.09.2018		
Fin de la campagne		18.12.2018	28.12.2018		
Sucre produit, usines Aarberg et Frauenfeld	t	103'988	114'489	218'477	266'490

1.2.3 Conditions-cadres politiques

Irene Vonlanthen

Politique agricole et protection douanière

En août 2015, Jacques Bourgeois, conseiller national et directeur de l'Union suisse des paysans (USP), a déposé l'initiative parlementaire «*Stop au bradage ruineux du sucre! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène*». Dans le cadre de la manifestation «*Sauvons le sucre suisse*», la FSB a en outre déposé au niveau fédéral une pétition éponyme. Cette dernière est passée plusieurs fois entre les mains des Commissions de l'économie et des redevances (CER) du Conseil national et du Conseil des Etats. L'industrie des produits alimentaires transformés s'est fortement battue contre un prix minimum du sucre. Un grand engagement et une fructueuse collaboration entre la FSB, Sucre Suisse SA et l'Union suisse des paysans a permis de réaliser une percée au sein de la CER-E en mai 2018. La Commission est entrée en matière après une deuxième tentative et a mandaté sa Commission sœur, la CER-N, pour formuler une proposition. Au sein de la branche, et cette fois-ci avec le soutien de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), il a été possible de ficeler un paquet global, que le Conseil fédéral a adopté le 30 novembre. Il comprend:

- l'adaptation de l'ordonnance sur les contributions à des cultures particulières: fixation des contributions à des cultures particulières à CHF 2100 par hectare, soit une augmentation de CHF 300;
- l'adaptation de l'ordonnance sur les importations agricoles: introduction d'un droit de douane minimum de CHF 7 par 100 kg de sucre (fin décembre CHF 2);
- Les deux mesures sont valables pour une durée limitée, soit de 2019 à 2021.

Grâce à ces mesures, il sera possible de stabiliser le prix des betteraves, et espérons-le, de maintenir les surfaces cultivées au cours des prochaines années. Une déclaration d'intention accompagne le train de mesures. La FSB, la SUS, l'USP et l'OFAG ont signé un Protocol d'accord comprenant les points suivants:

- La branche, soit la SUS, procède annuellement à une dissolution des réserves de 4 millions de francs afin de soutenir le prix des betteraves.
- Une étude économique externe sera réalisée afin d'optimiser le sucre suisse. Pour ce faire, la SUS expose ses données.
- Les importations de betteraves sucrières seront adaptées de façon à être conformes au marché.

L'étude économique sera réalisée sous la houlette de la FSB et accompagnée par un groupe de pilotage composé de représentants de la SUS, de l'OFAG et de l'USP. Elle a pour objectif de montrer les potentiels en termes d'augmentations des rendements et de baisses des coûts, compte tenu des conditions-cadres données (débouchés, transport, culture, etc.). Des scénarios, qui serviront ensuite de base décisionnelle stratégique, seront élaborés. Concrètement, cela signifie notamment que l'on analysera les avantages et les inconvénients d'une stratégie avec une ou deux centrales. L'étude a déjà été lancée au début de l'année 2019. Implement Consulting Groupe établira de premiers résultats d'ici fin juin. L'OFAG prend en charge la moitié des coûts, la FSB et la SUS se partagera l'autre moitié - à noter que la SUS se chargera d'une plus grande part.

Prises de position

La FSB a rédigé et déposé toutes ses prises de position de concert avec Sucre Suisse SA (SUS) et l'Union suisse des paysans (USP).

Train d'ordonnances 2018

La FSB a en règle générale soutenu les positions prises par l'USP. La FSB et l'USP ont salué l'introduction des nouvelles contributions à l'efficience des ressources pour le renoncement aux herbicides sur les terres ouvertes. Une nouvelle fois, la FSB a insisté pour une amélioration en matière de protection douanière du sucre. Grâce à la pression politique et à l'approbation de l'initiative parlementaire Bourgeois, celle-ci sera enfin introduite en 2019.

Enquête Barto / ADA

Dans une enquête consultative de l'USP, la FSB a fait part de son intérêt pour des interfaces et des plates-formes ayant pour but l'échange de données et l'utilisation de nouveaux systèmes de données numériques. La Fédération n'a cependant opté pour aucune

des deux plates-formes. Elle a demandé à ce que les deux systèmes utilisent les synergies le plus efficacement possible, voire à ce qu'ils soient regroupés en une seule plate-forme. Selon elle, les utilisateurs et les producteurs devraient être impliqués dans le processus.

Demandes d'octroi de dérogation au calcul Swissness pour le sucre

Dans le cadre de la législation Swissness, la FSB a dû traiter six demandes d'octroi de dérogation selon les art. 8 et 9 OIPSD. Les demandes d'octroi de dérogation ont été acceptées, car les matières premières n'étaient pas disponibles en Suisse dans la qualité exigée. Les produits concernés étaient notamment la poudre caramélisée, la poudre de glace, tout comme le sucre bio.

Augmentation temporaire du soutien pour le sucre

Après un travail politique de longue haleine, la FSB a salué les propositions de la Confédération. Avec l'augmentation de CHF 300 des contributions à des cultures particulières qui passeront donc à CHF 2100 par hectare et avec l'introduction des droits de douane minimaux de CHF 70/tonne de sucre, les mesures ne remplissent pas entièrement les exigences de la branche. Toutefois, elles permettront de stabiliser le niveau des prix, et espérons-le, de maintenir également les surfaces cultivées.

Nouvelle ordonnance du DEFR sur le volume et la qualité du stockage obligatoire d'aliments et de fourrages

La FSB a salué les changements proposés, notamment la réduction de la durée de stockage obligatoire du sucre, qui passe à trois mois, et la transparence améliorée dans le stockage obligatoire.



1.2.4 Interprofession

Irene Vonlanthen

Prix définitif des betteraves sucrières 2017

En juin 2018, l'interprofession du sucre a fixé le prix définitif de la récolte 2017 et a adopté l'accord interprofessionnel 2019. Malgré ou justement en raison d'un contexte de marché difficile, l'interprofession a misé sur la stabilité et la fiabilité. Elle a fixé le prix définitif de la betterave pour 2017 à CHF 44 la tonne, soit un franc au-dessus du prix définitif de l'année précédente (pour la composition du prix, voir tableau 3). Pour ce faire, il a été nécessaire d'effectuer une dissolution des réserves de près de 4 millions de francs issus du fonds Marché du sucre de l'UE. Grâce à des teneurs en sucre élevés, des suppléments pour la qualité de près de CH 15/t en moyenne s'ajoutent. Ainsi, le prix de CHF 60/t visé par les betteraviers est presque atteint.

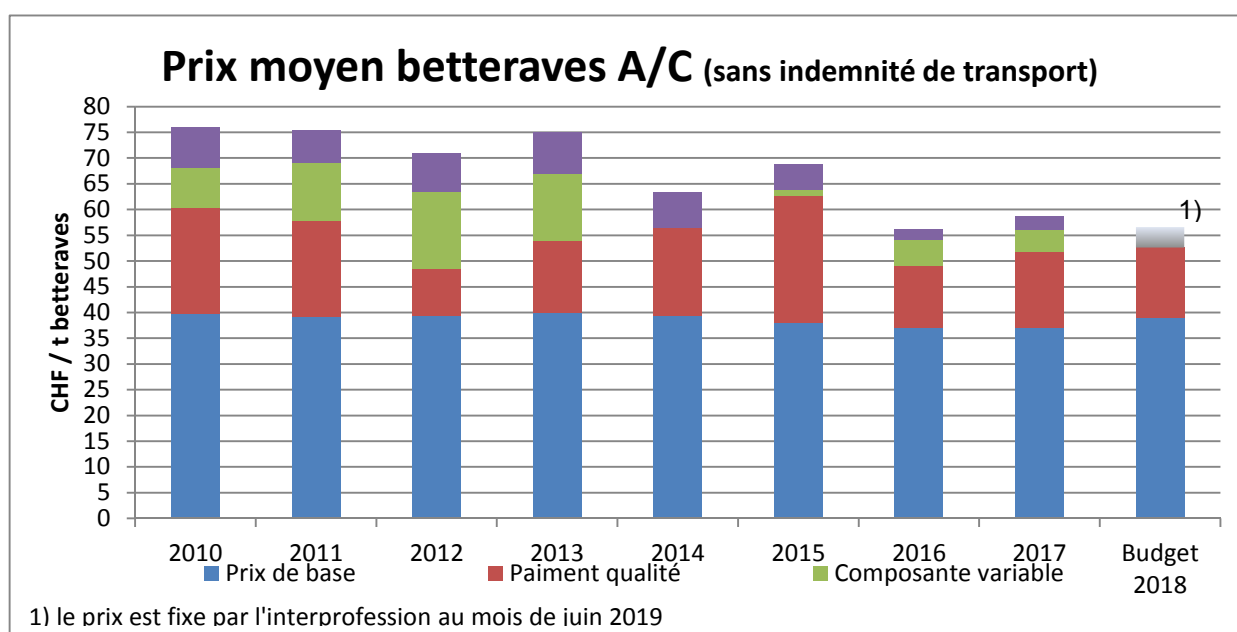


Illustration 4: évolution et composition du prix de la betterave sucrière pour 2010 à 2018

Accord interprofessionnel 2019

L'interprofession a également envoyé des signaux positifs pour la culture 2019. Elle a relevé le prix indicatif de la betterave sucrière de CHF 43/t à CHF 44/t. Une dissolution de provisions supplémentaires sera nécessaire à cet effet. Trois ans après son introduction, la prime de fidélité gagne en importance pour les betteraviers, puisqu'elle s'élèvera à CHF 1.50/t en 2019. Elle ne devra pas être compensée comme prévu avec l'argent provenant des betteraves, mais sera financée par la facture globale de la SUS.



Tableau 3: prix indicatifs des betteraves selon l'accord interprofessionnel (AI) de 2014 à 2019

Prix CHF/t de betteraves	AI 2014	AI 2015	AI 2016	AI 2017	AI 2018¹	AI 2019
Quota de sucre	260 000 t	250 000 t	260 000 t	270 000 t	275 000	265 000
Prix de base A/C	40	38	37	37	39	39
Provenant des réserves	8	7	0 - 6	0 - 6	0 - 6	0 - 6
Composante variable	5		0 - 8	0 - 6	0 - 6	0 - 6
Prix indicatif	53	45	43	41	43	44
Prix payé	48	44	44	44	pas encore fixé	pas encore fixé

¹ Réaffectation de CHF 2 de l'indemnité de transport au prix de base des betteraves

IP-Suisse

Les betteraviers continuent à montrer un vif intérêt pour la culture des betteraves sucrières IP-Suisse. La prime et les contributions à l'efficacité des ressources peuvent en effet être cumulées. En 2018, la culture des betteraves IP s'est montée à 340 hectares de betteraves IP-Suisse, dont on a tiré 2'783 t de sucre. Malheureusement, l'écoulement du produit est difficile, et il existe encore des stocks provenant des années précédentes. Landi et Volg sont les premiers clients à proposer du sucre IP-Suisse en petits emballages dans le commerce du détail. Pour pouvoir augmenter la quantité, il faudrait collaborer avec un gros client de l'industrie alimentaire. Tous les betteraviers actuels peuvent produire du sucre IP-Suisse en 2019, cependant, la quantité est réduite à 2500 t. La prime est maintenue à CHF 40/t de sucre livré. En raison de l'interdiction de l'usage du Gauchon, les conditions de culture risquent d'être plus difficiles.

Bio

Les denrées alimentaires d'origine biologique, aliments transformés inclus, continuent à avoir le vent en poupe. Afin d'étendre la modeste quantité de sucre suisse bio, Bio Suisse a lancé un projet de promotion de la qualité et de la durabilité (OQuaDu) en collaboration avec Sucre Suisse SA, la FSB, FiBL et Coop. Ce projet vise à augmenter la surface cultivée pour passer de 60 hectares aujourd'hui à 200 hectares d'ici à 2021. Les grands axes du projet sont l'échange des connaissances et de l'expérience, la rentabilité, l'amélioration de la technique de culture et la prévention de la dégradation des sols. Divers ateliers et séances de conseil sont prévus en 2019 et la betterave sucrière sera mise en avant lors de la Journée suisse des grandes cultures bio en juin. En 2018, la SUS a transformé pour la première fois une charge de betteraves bio suisses en sucre bio suisse. Ce dernier est vendu en petits emballages chez Coop. La SUS soutient le prix des betteraves sucrières bio avec un montant de CHF 30/t. Les exploitations en reconversion bénéficient pour une quantité maximale de 60 tonnes d'un montant de reconversion de CHF 40/t de betteraves.

Betteraves importées

En raison de la diminution des surfaces cultivées et des quantités récoltées ces dernières années plutôt inférieures à la moyenne, la SUS continue à importer des betteraves sucrières en provenance de la zone européenne. A court terme, ces importations aident à garantir la charge de travail des usines. A moyen et à long terme, elles ne permettent pas d'atteindre les objectifs fixés. La FSB s'engage par conséquent en faveur d'une limitation temporelle et d'une restriction conforme au marché de l'importation des betteraves.

Tableau 4: importations de betteraves à partir de 2015 (source: Sucre Suisse SA)

	Contrat de culture dans le sud de l'Allemagne (t)	Total des importations de betteraves conventionnelles (t)	Importations de betteraves biologiques (t)	Total des importations (t)
2015			21 140	21 140
2016	4780	45 970	40 780	86 750
2017	13 860	82 340	45 160	127 500
2018	18'062	86'774	57'834	144'608

Marché

La demande de sucre suisse est bonne et les clients sont prêts à payer une prime convenable. Toutefois, les prix historiquement bas sur les marchés européen et mondial ont influencé les prix suisses. Par conséquent, les prix moyens de l'exercice 2018 étaient inférieurs à ceux de l'année précédente. La quantité de sucre suisse produite en 2018 ne parvient pas à répondre à la demande.

Culture de la betterave sucrière

L'intérêt toujours faiblissant pour la culture de la betterave sucrière était et reste un thème majeur de la branche. Etant donné que des limites étroites sont posées à la formation des prix, l'interprofession a cherché des mesures de soutien alternatives pour les betteraviers. En raison des conditions de culture difficiles en 2018 et de la propagation du *syndrome des basses richesses*, elle a décidé de verser les acomptes mensuellement et de ne pas effectuer de déduction pour des teneurs en sucre inférieures à 16%. De plus, la SUS a décidé de diminuer le prix des semences 2019 par une réduction de CH 100 par unité. Cette mesure permet de soutenir les betteraviers de manière directe et simple.

Membres de l'interprofession

FSB (4 voix)

Josef Meyer
Urs Denzler
Pierre-Alain Epars
Martin Studer
Victor Mühlebach
Irene Vonlanthen

Sucre Suisse SA (SUS) (4 voix)

Guido Stäger
Nicole Aerni
Peter Imhof
Catherine Metthez



1.2.5 Rapport de la commission de réception et de contrôle CRC 2018

Adrian Kramer, président de la CRC de l'ABSÖ

Le départ de l'année betteravière 2018 a été réjouissant grâce aux bonnes conditions de semis dès le mois de mars. C'est la dernière fois qu'il a été possible d'utiliser des semences de betteraves traitées au Gaucho. L'extrême sécheresse qui régnait déjà au printemps a retardé la levée des betteraves. Une bonne protection des semences était donc indispensable. L'application des herbicides a été délicate et l'efficacité racinaire insuffisante à cause du sec. Ce qui a eu pour conséquences un enherbement tardif dans de nombreuses parcelles.

Après un beau printemps suivi de précipitations qui ont fait lever les dernières betteraves, les peuplements étaient très homogènes. Les betteraviers espéraient donc une bonne année. Mais les espérances d'un rendement élevé ont dû être revues à la baisse à cause de la sécheresse et de la chaleur estivale, ainsi que de la forte pression de la cercosporiose entre juin et septembre. Pour la première fois, il a été possible d'utiliser un fongicide liquide à base de cuivre. Un produit qui n'a malheureusement pas tenu ses promesses. La nouvelle maladie du «Syndrome des basses richesses» (SBR) est de nouveau apparue en Romandie et jusqu'aux portes du Seeland en jaunissant les feuilles des betteraves, dont la photosynthèse était perturbée; ce qui se répercuta négativement sur les rendements en sucre.

La vague de chaleur avec ses nombreuses journées caniculaires et la sécheresse ont mis à mal les espoirs d'un bon rendement. Dans les années normales, le rendement des betteraves sucrières s'accroît d'environ 1t/ha par jour. Durant cette année sèche, l'accroissement quotidien mesuré n'était que de 500-700 g par hectare. Après le 2^{ème} sondage de récolte du 21 août 2018, il était difficile d'estimer la quantité de betteraves attendue. En effet, c'était la persistance de la sécheresse ou l'arrivée de la pluie jusqu'à la récolte qui allait déterminer le niveau des rendements. Il a donc été décidé de retarder le début de la campagne au 3 octobre pour Aarberg. A Frauenfeld, la campagne a commencé le 30 septembre avec la transformation des betteraves bio, puis s'est poursuivie le 11 octobre avec la réception des betteraves conventionnelles. Le 3^{ème} sondage de récolte, réalisé le 18 septembre, est venu confirmer les résultats du 2^{ème} sondage et donc justifier le démarrage tardif de la campagne de transformation.

Pendant la première semaine de campagne, le nouveau concept de transport ferroviaire et le nouveau système informatique ont posé de gros problèmes logistiques. Les planteurs ont dû faire preuve de beaucoup de patience. Grâce à la flexibilité de tous les intervenants, la campagne s'est déroulée sans trop de reports. Par la présente, je remercie tous les betteraviers pour leur patience, même si leurs nerfs ont été mis à rude épreuve.

Grâce au temps sec, la récolte s'est déroulée dans de très bonnes conditions. La campagne a été très courte à Aarberg avec une durée de seulement 76 jours. Elle a débuté le 3 octobre pour s'achever le 18 décembre. A Frauenfeld, elle a duré 89 jours, soit du 24 septembre au 28 décembre. Les déductions totales se sont situées sur un bas niveau durant toute la campagne avec une tare moyenne de 5.9 % à Aarberg et 6.6% à Frauenfeld. En raison de la piètre qualité des betteraves, les deux usines ont été contraintes de réduire leur capacité de travail certains jours. Les teneurs élevées en azote alpha-aminé ont pesé sur la qualité interne des betteraves, dont le taux d'extraction moyen se situait à seulement 87.25%.

Lors des visites hebdomadaires des commissions de réception, accompagnées d'un représentant des sucreries, le travail des sondes "rupros" a été contrôlé dans les deux usines. Toute la campagne s'est déroulée sans incident. Pendant cette campagne, les contrôles des données des livraisons ont constitué une part de travail plus importante que les années précédentes. Toutes les données étaient toujours présentes et ont pu finalement être attribuées aux bons planteurs.

Les fausses ou incomplètes données sur le portail informatique ont semé le désarroi chez quelques betteraviers. Dans le cadre de discussions, on a fait le point de la situation et complété, si nécessaire, les données manquantes. Pour un certain nombre de producteurs, les déductions élevées étaient incompréhensible. Ils ont donc fait recours. Les recours remplissant les critères d'entrée en matière ont été traités et les données présentant des irrégularités corrigées. A Aarberg, 323 recours ont été déposés, dont 256 concernaient la tare terre et 67 le taux de sucre. Frauenfeld a enregistré 214 recours, 191 concernant la tare totale et 23 le taux de sucre. Malgré les conditions extrêmes de cette année, des taux de sucre de 22% ont été mesurés et des rendements de 110 t/hectare constatés. Des chiffres qui démontrent le haut potentiel de rendement de la betterave sucrière en Suisse. A noter que le Conseil fédéral a aussi décidé de soutenir l'économie sucrière indigène en augmentant la prime particulière allouée à la betterave et en adaptant la protection douanière pour le sucre.

Au nom des commissions de réception de l'ABSO et de l'OVZ, je remercie les responsables de Sucre Suisse SA pour leur agréable collaboration.

Büchslen, le 14 janvier 2019



1.2.6 Rapport du Centre betteravier suisse

Samuel Jenni, gérant du Centre betteravier suisse CBS

Des informations détaillées sont publiées dans le rapport d'activités et d'essais.

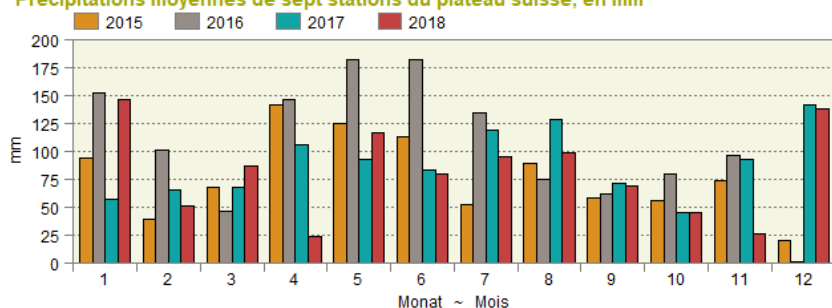
Année betteravière 2018

Les conditions météorologiques de cette année fournissent de nouveau de précieux indices pour l'interprétation des résultats de la récolte de betteraves sucrières.

Après un mois de janvier extrêmement humide, une brève période de froid intense s'est installée en février. Les engrais verts ont bien gelé, permettant ainsi de réduire l'utilisation d'herbicides totaux dans les semis sous litière. Vers la mi-mars, lorsque commencent normalement les semis, régnait un vrai temps hivernal avec de la neige et des précipitations. La période de semis a commencé à partir de la première décade d'avril. Tout le mois d'avril a été très sec et ensoleillé et n'a pas connu de fortes gelées nocturnes, d'habitude très craintes. A cause de la sécheresse, la levée des betteraves a été très échelonnée dans de nombreuses régions. En effet, les semences déposées trop en surface et dans un sol pas assez raffermi ont attendu trois à quatre semaines avant de germer. Les traitements herbicides ont pu être effectués dans les temps et leur efficacité assurée par les matières actives agissant par contact. La sécheresse persistante, notamment en Suisse occidentale, a entravé, durant les mois d'avril et de mai, l'efficacité des produits racinaires. Ces derniers n'ont pas été en mesure de contenir partout durablement les nouvelles levées de mauvaises herbes. En Suisse orientale, 50% des parcelles fermaient les rangs vers la fin-mai, ceci malgré des semis tardifs. Au 10 juin, 90% des champs avaient atteint ce stade de développement. Il était dès lors clair que l'on s'acheminait vers une année betteravière 2018 exceptionnelle. Dès la mi-juin, une situation de haute pression s'est mise en place, comme dans les années caniculaires 2003, 2015 et 2017. Les températures atteignaient les 30°C. La forte formation de rosée durant la nuit a favorisé la propagation de la cercosporiose, dont le réservoir de spores était important depuis l'année précédente. Comme jamais vu par le passé, on observait déjà les premières taches sur les feuilles de betteraves vers la mi-juin (vallée de la Thur). Nous avons donc émis des avis de traitement, ce qui a permis de réaliser à temps les premières applications de fongicides dans de nombreuses parcelles. Pour la première fois depuis son interdiction dans les années nonante, le cuivre avait obtenu une autorisation pour être intégré dans les mélanges de fongicides. Le cuivre a ainsi contribué à améliorer l'efficacité des traitements dont les effets s'estompaient malheureusement déjà au bout de trois à quatre semaines. Un phénomène dû à l'augmentation de la résistance aux strobilurines et à la perte d'efficacité de toutes les triazoles. Nous avons rencontré de plus en plus de cas extrêmes, comme en 2016 et 2017 (par exemple dans la vallée de la Thur), où malgré quatre traitements de fongicides, la situation n'a pas pu être maîtrisée. Au gros de l'été, des larves de la teigne de la betterave sont apparues dans de nombreuses parcelles souffrant de la sécheresse en Suisse occidentale. Une pulvérisation d'insecticide (soumise à autorisation) ne sert malheureusement à presque rien. En effet, par forte chaleur la pyrétrinoïde appliquée s'évapore rapidement et les chenilles bien cachées dans le cœur du feuillage ne sont pas atteintes. Dès le mois d'août, de nombreuses parcelles de betteraves dans l'Ouest du pays commençaient de nouveau à jaunir. Des analyses fo-

liaires d'Agroscope Changins ont confirmé la présence du "Syndrome des basses richesses" (SBR). Il n'existe aucun moyen de lutte contre le SBR. La chaleur et la sécheresse semblent favoriser la propagation des cicadelles vectrices de cette maladie. Pour couronner le tout, les larves de noctuelles se sont ensuite attaquées aux rares feuilles encore vertes. Dans certains cas, il ne restait plus que les nervures des feuilles. Les sondages de récolte de fin juillet et fin août ont révélé une courbe d'accroissement du rendement similaire à celle de 2012. Les perspectives de rendement s'annonçaient plus élevées en Suisse orientale qu'en Suisse occidentale. A cause des pourritures sèches survenues lors de l'entreposage et de la forte présence du SBR, les taux de sucre étaient plus faibles dans l'Ouest. A l'usine d'Aarberg, les teneurs en sucre inverti (non cristallisable) ont atteint des valeurs extrêmement élevées, confirmées par la production d'une grande quantité de mélasse. La transformation de betteraves endommagées par la sécheresse et en partie stockées sur une longue période s'avère très difficile. Plus on va vers l'Ouest, plus les rendements diminuent de vingt à trente tonnes par hectare par rapport à la moyenne de la campagne. Une campagne qui s'est achevée le 18 décembre à Aarberg avec un rendement moyen atteignant seulement 61.9 t/ha et un taux de sucre de 17.4%. A Frauenfeld, l'usine s'est arrêtée le 28 décembre et le rendement moyen a été de 74.4 t/ha avec 17.3% de sucre.

Durchschnittliche Niederschlagsmenge von sieben Mittellandstationen, in mm
Précipitations moyennes de sept stations du plateau suisse, en mm



Kumulierte Wasserbilanz, in mm
Bilan hydrologique cumulé, en mm

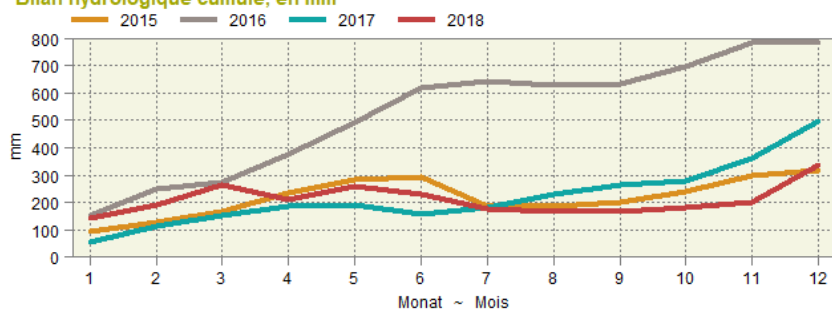


Illustration 5: Précipitations 2015- 2018

Essais variétaux

Essais en petites parcelles: 9 essais, répartis sur les principales régions de production de betteraves sucrières de Suisse, ont été mis en place, dont 5 récoltés et 4 finalement mis en valeur.

Assortiment variétal: pour la première fois dans notre pays, une variété ALS "Smart Belamia" a été inscrite sur la liste variétale de 2019. La mise à disposition des producteurs suisses de ce génotype résistant aux sulfonyleurées est assez exceptionnelle. En effet,



des grands pays betteraviers comme l'Allemagne, la France, la Belgique ou les Pays-Bas n'offrent pas encore ce genre de variété. En raison de ses performances et sa bonne tolérance à la cercosporiose, "Strauss" a remplacé "Hannibal" vendue pour la dernière fois en 2018. L'assortiment 2019 comprend, en plus des trois variétés tolérantes à la rhizomanie, une variété spéciale moins attractive pour les cicadelles vectrices du SBR. Cette variété dénommée "Rhimena" est réservée aux régions de Suisse occidentale touchées par le SBR.

Autres essais

- Des essais, totalisant une surface de 35 hectares, sur la nouvelle technique culturale "Smart Conviso" ont été réalisés chez les membres des comités des associations de planteurs. Il a ainsi été possible de tester plusieurs programmes de désherbage et de collecter des informations utiles sur cette nouvelle méthode de production. Dans quelques cas isolés, les chénopodiacées n'ont été que partiellement anéanties à cause de la persistance de la sécheresse.

Prestations pour l'industrie sucrière et les organisations de betteraviers

- Participation à la conférence téléphonique hebdomadaire "Pflanzenschutzbarometer" (par ex. service d'alerte cercosporiose).
- Participation aux travaux de différentes instances. Collaboration lors de l'établissement des nouvelles directives sur la protection des utilisateurs, formation en matière de protection des plantes.
- Délivrer des autorisations PER pour les essais de traitements en bandes d'un fongicide expérimental.
- Conférences lors des assemblées de betteraviers et autres manifestations.
- Cours dispensés aux étudiants, élèves des écoles d'agriculture et candidats au brevet agricole.
- Contrôles de la faculté germinative des semences entreposées chez les betteraviers (prestation gratuite).
- Sondage de récolte: comptages des peuplements, prélèvements des échantillons à trois différentes dates en collaboration avec SUS et l'OVZ.

Contacts à l'étranger

Le groupe de travail "Désherbage et mécanisation" de l'IIRB est venu en Suisse durant deux jours. Il a assisté à la présentation des essais avec la betterave ALS et de sarclage – traitement en bandes à Zollikofen et Berne. Le gérant a participé à diverses séances des groupes de travail de l'IIRB en Belgique auprès de l'IRBAB et de l'IFZ à Göttingen.

Remerciements

La présidence, le comité et les collaborateurs du CBS remercient Sucre Suisse SA et les organisations de planteurs pour l'inaffable soutien apporté à leur travail. Le Centre betteravier adresse également des remerciements aux écoles d'agriculture de Grange-Verney et du Strickhof pour l'hospitalité accordée aux deux bureaux régionaux.

Aarberg, le 8 janvier 2019

Samuel Jenni, gérant du CBS

1.3 Sur le plan international

Irene Vonlanthen, Josef Meyer

Marché du sucre

En raison de l'abandon des quotas de production sucrière, des restrictions d'exportation ainsi que du prix minimal pour les betteraves sucrières, le prix du sucre de l'UE a chuté d'environ 30% entre mi-2017 et fin 2018. Outre les conditions-cadres politiques, la grande récolte 2017 au sein de l'UE a également contribué à cette baisse. Au total, la production de sucre en 2017 dans l'UE s'est élevée à près de 22 millions de tonnes. L'UE est ainsi passée de pays importateur à pays exportateur; le niveau des prix se rapprochant en outre de celui du prix mondial. Au cours de tout l'exercice sous revue, le prix de l'UE s'est situé autour des 350 euros, soit sous le prix de référence de l'UE de 400 euros. La sécheresse qui a touché de nombreux pays de l'UE est la cause d'une récolte de betteraves 2018 bien inférieure à celle de l'année précédente. Même les teneurs élevées en sucre n'arrivent pas à compenser totalement le faible rendement. Le rendement de sucre moyen est estimé à près de 11 tonnes par hectare, soit 1,5 tonne de moins qu'en 2017. La quantité de sucre produite en 2018 est estimée à 19 millions de tonnes, et est donc de 15% inférieure à celle de l'année précédente. Les rendements à la baisse ont mené à une évolution du prix positive mais prudente. Fin 2018, le prix du sucre de l'UE se situait tout juste à 400 euros. Une légère reprise se dessine.

De grandes entreprises de l'UE se sont également retrouvées dans une situation financière difficile en raison des prix bas. Pour l'exercice 2018, presque toutes les entreprises de l'industrie sucrière ont pronostiqué un bilan déficitaire. Avec 1,7 million d'hectares, la surface cultivée 2018 s'est révélée stable par rapport à l'année 2017. Reste à savoir si la mauvaise récolte et les prix bas mèneront à une diminution de la surface cultivée en 2019.

Le marché mondial 2018 a également été marqué par une surproduction. Outre l'UE, des pays producteurs émergents d'Asie se pressent sur le marché mondial avec des volumes d'exportation toujours plus importants. Le Brésil perd en influence sur le marché mondial, car la production d'éthanol a été étendue au détriment de la production de sucre. Sur le marché mondial, une augmentation des stocks de plus de 7 millions de tonnes a vu le jour en 2017; en 2018, il s'agissait d'environ 2 millions de tonnes. Alors que la cotation du sucre blanc à Londres était encore supérieure à 500 euros par tonne au début de l'année 2017, le prix s'est effondré en août 2018 pour s'établir à moins de 270 euros, le prix le plus bas depuis dix ans. Vers la fin de l'année, il a légèrement progressé pour atteindre 300 euros. Une légère reprise se dessine pour l'exercice 2018/2019.

EU Reference price and EU market price for white sugar

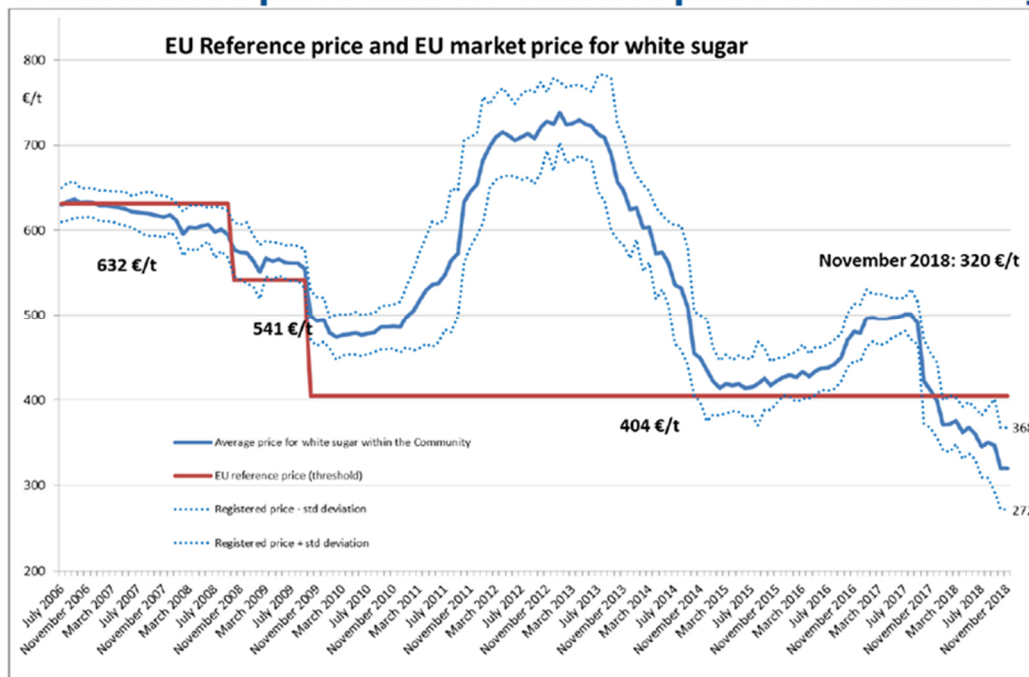


Illustration 6: Référence et prix du marché de l'UE pour le sucre blanc et prix du sucre mondial à la Bourse de Londres 2006 – 2018 (source: <https://ec.europa.eu/agriculture/market-observatory/sugar>)

Congrès CIBE à Gand, en Belgique, du 16 au 18 mai 2018

Tous les trois ans se tient le grand congrès de La Confédération Internationale des Betteraviers Européens (CIBE). En 2018, les Belges ont organisé l'évènement dans la pittoresque ville de Gand. Près de 250 betteraviers ont répondu présent à l'invitation et ont suivi de passionnants exposés et discussions sur les thèmes suivants:

- Le jour d'après: la position des betteraviers dans la chaîne de création de valeur après la fin des quotas
- La gestion des risques et de la volatilité du marché dans le secteur des betteraves sucrières de l'UE
- Les attentes à l'égard du marché et du commerce
- Durabilité dans la culture de la betterave sucrière: réponses aux exigences de la population
- Possibilité d'augmenter la productivité dans la culture de la betterave (variété, agriculture de précision)

Les nombreuses discussions en marge du congrès étaient particulièrement intéressantes. Après l'euphorie marquée qui a précédé l'abandon des quotas, le moral des betteraviers européens a chuté. L'expansion des quantités a engendré un grand volume d'exportation, et ce, sur un marché mondial qui s'est effondré. Les acteurs du marché s'étonnent à présent du bas niveau des prix. Pour notre part, nous trouvons quelque peu incompréhensible que l'on ne se soit pas attendu à un tel résultat. La lutte acharnée au

sein de l'UE bat son plein et entraînera certainement sur son passage des fermetures d'usines. Il sera intéressant d'observer la réaction des betteraviers et le développement de la surface cultivée dans la zone de tension entre solidarité avec ses propres transformateurs de sucre (grande charge de travail pour les usines) et la gestion de la qualité afin de maintenir le prix.

La question de l'usage des néonicotinoïdes divise l'UE. Après l'interdiction de la Commission européenne quant à l'utilisation de l'imidaclopride, du thiaméthoxame et de la clothianidine fin avril, quelques états ont édicté, au cours de l'année, une autorisation exceptionnelle pour l'usage de néonicotinoïdes dans la culture de betteraves sucrières pour l'année 2019. Parmi les états concernés, on compte des pays de l'Est, tels que la Pologne, la Hongrie, la Roumanie et la République tchèque. Mais pas seulement. La Belgique et l'Autriche ont édicté une autorisation d'urgence dans certaines conditions. La gestion différente de l'interdiction d'utiliser des néonicotinoïdes et les paiements qui y sont liés faussent la concurrence européenne et sont fortement critiqués par de grands pays producteurs, tels que la France ou l'Allemagne.



Illustration 7: la délégation suisse au congrès CIBE à Gand en Belgique (de gauche à droite: Pierre-Alain Epars, Irene Vonlanthen, Josef Meyer)

2 Comptes 2018

2.1 Bilan au 31 décembre 2018

	2018	2017
<u>ACTIFS</u>		
Actifs circulants		
Compte postal 61-547754-3	161'859.71	244'341.31
Créances	0.00	4'214.11
Actifs transitoires	144.35	138.30
Actifs circulants	162'004.06	248'693.72
Total actifs	162'004.06	248'693.72
<u>PASSIFS</u>		
Fonds étrangers		
Obligations	13'198.15	124'704.50
Obligations AVS / AC	3'027.70	2'201.95
Passifs transitoires	117.45	
Obligations CAF		-7.20
Total passifs	16'343.30	126'899.25
Fonds propres		
Fortune de la Fédération	121'794.47	
Bénéfice	23'866.29	
Total fonds propres	145'660.76	121'794.47
Total passifs	162'004.06	248'693.72

2.2 Comptes des résultats 2018 et budget 2019

	2018 Budget	2018 Comptes	2019 Budget
PRODUITS			
Cotisations planteurs OVZ pour CBS	121'510.00	121'510.00	123'380.00
Cotisations planteurs ABSO pour CBS	168'490.00	168'490.00	166'620.00
Cotisation OVZ	100'560.00	104'250.00	140'400.00
Cotisation ABSO	139'440.00	145'250.00	189'600.00
Participation SUS (comm. de base USP)	5'000.00	4'493.00	5'000.00
Gérance ABSO			7'500.00
Total produits cotisations / participation	535'000.00	543'993.00	632'500.00
Revenus divers	0.00	36.68	0.00
Total autres produits	0.00	36.68	0.00
Total produits	535'000.00	544'029.68	632'500.00
CHARGES			
Centre betteravier CBS	-290'000.00	-290'000.00	-290'000.00
Contribution USP	-50'000.00	-40'866.00	-41'000.00
Contribution communication de base USP	-10'000.00	-8'987.80	-10'000.00
Cotisations LID / AGIR	-9'000.00	-9'000.00	-9'000.00
Affiliations	-2'000.00	-2'050.00	-2'500.00
Cotisation CIBE	-13'000.00	-12'526.92	-12'000.00
Total contributions et affiliations	-374'000.00	-363'430.72	-364'500.00
Jetons de présence délégués			-5'000.00
Salaires / jetons de présence comité	-26'000.00	-27'475.00	-65'000.00
Jetons de présence autres com. et gt	-9'000.00	-4'200.00	
AVS / AI / APG / AC	-1'500.00	-1'538.35	-4'000.00
CAF	-500.00	-430.65	-2'000.00
Indemnités délégués			-2'000.00
Indemnités membres du comité	-13'000.00	-23'045.86	-30'000.00
Indemnités autres com. et groupes de travail	-15'000.00	-1'932.20	
Gérance	-55'000.00	-60'588.05	-110'000.00
Indemnités gérance	-3'000.00	-3'080.46	-6'000.00
Traduction	-13'000.00	-12'765.45	-20'000.00
Total charges personnel	-136'000.00	-135'056.02	-244'000.00



	2018 Budget	2018 Comptes	2019 Budget
Matériel de bureau / photocopies / ports	-1'500.00	-305.65	-3'000.00
Littérature spécialisée	-500.00	-348.20	-500.00
Charges séances comité	-1'500.00	-1'117.80	-7'000.00
Charges assemblée des délégués	-8'000.00	-7'106.70	-9'000.00
Charges autres com. et groupes de travail	-3'000.00	-1'479.50	
Communication	-2'500.00	-1'864.50	-7'000.00
Relations publiques	-2'000.00	-3'630.00	-5'000.00
Dépenses diverses	-7'000.00	-5'423.00	-15'000.00
Total autres charges d'exploitation	-26'000.00	-21'275.35	-46'500.00
Frais bancaires	0.00	-147.00	0.00
Rendements du capital	0.00	0.00	0.00
Total résultat financier	0.00	-147.00	0.00
Impôts confédération, canton, commune	-200.00	-173.95	-200.00
Impôts hors période	0.00	-80.35	0.00
Total impôts	-200.00	-254.30	-200.00
Total charges	-536'200.00	-520'163.39	-655'200.00
Total produits	535'000.00	544'029.68	632'500.00
Excédent de recettes / charges	-1'200.00	23'866.29	-22'700.00

3 Programme d'activités 2019

- **Interprofession sucre**

- Accompagner et soutenir Sucre Suisse SA dans ses démarches pour améliorer les transports et la transmission des données
- Fixer le prix définitif récolte 2018
- Négocier l'Accord interprofessionnel 2020
- Collaboration étroite entre FSB et SUS pour les dossiers politiques
- Promotion du sucre bio suisse

- **Politique agricole (CH, EU, OMC)**

- Attribution, accompagnement et participation à l'étude " Optimisation du potentiel du sucre suisse"
- Dialogue régulier avec l'OFAG
- Collaboration dans le GT "Droit de douane sucre" de l'OFAG
- Suivi et analyse des effets de l'introduction d'une taxe douanière minimale sur le sucre et de la hausse de la contribution particulière pour les betteraves sucrières
- Dialogue régulier avec divers représentants des grandes cultures
- Prises de position sur des projets de politique agricole, particulièrement l'AP2022+
- Participation à la "Chambre d'agriculture", la "Commission permanente production végétale" et la "Plateforme protection des plantes" de l'USP
- Collaboration avec "l'Alliance contre l'initiative pour une eau propre"

- **Centre betteravier suisse**

- Participation au renforcement du CBS
- Sièges au sein des organes associationnels
- Sièges dans le groupe de travail "Accompagnement des essais variétaux"
- Soutien des techniques culturales sans semences traitées avec des néonicotinoïdes
- Soutien à l'acquisition de connaissances et à la lutte contre le "Syndrome des basses richesses "
- Collaboration au développement de mesures de lutte au niveau suisse, contre le souchet comestible
- Collaboration lors de l'application du "Plan d'action phytosanitaire"

- **Commissions et groupes de travail**

- Coordination des commissions de réception
- Mise en place et renforcement du GT transports
- Collaboration dans le GT "Promotion de la culture de betteraves sucrières"
- Poursuite du calcul des coûts de production de la betterave sucrière

- **Développement stratégie FSB**
 - Introduction et mise en application des nouvelles structures de la FSB
 - Installation de la gérance élargie
 - Promotion des réductions de coûts et de l'augmentation de l'efficacité de la branche du sucre

- **Communication et relations publiques**
 - Lancement d'un film sur l'image de la production betteravière
 - Envois de Newsletters par courriel à tous les betteraviers
 - Promotion de la communication directe avec les betteraviers
 - Mise à jour et gestion du site internet SVZ-FSB
 - Distribution de panneaux à poser au bord des champs
 - Application des décisions du GT "Promotion de la culture de betteraves sucrières"
 - Reprise de l'ABS0 et de l'OVZ de l'organisation et la participation à des expositions ou foires
 - Publications d'articles dans la presse agricole et les médias

- **Contacts européens**
 - Participation à l'assemblée générale de la CIBE
 - Participation à la réunion annuelle de la Commission technique de la CIBE
 - Participation aux séances du Conseil d'administration et de la Commission économique et des affaires générales de la CIBE
 - Echanges bilatéraux avec les pays producteurs proches.

4 Comité FSB 2018

Nom, prénom / fonction	Rue / domicile	Téléphone / Fax	Adresse email
Meyer Josef Président	Rte du Château-du-Crest 40 1254 Jussy	Nat.: 079 606 10 21	j.meyer@svz-fsb.ch
Denzler Urs Vice-président	Hertlibuck 8467 Truttikon	Nat.: 079 370 82 57	urs.denzler@bluewin.ch
Epars Pierre-Alain Vice-président	Route de Penthaz 5 1305 Penthalaz	Nat.: 079 695 31 27	pa.epars@bluewin.ch
Egger Philippe	Le Pâquier 1 1373 Chavornay	Nat.: 079 295 47 94	egger.philippe@hotmail.com
Guyer Andreas	Heimgartenstrasse 20 8180 Bülach	Tel.: 052 318 15 12 Nat.: 079 961 13 11	andreas.guyer@bluewin.ch
Landolf Bruno (depuis le mois de juin)	Herrenhalde 80 3232 Ins	Nat.: 079 310 95 23	bruno.landolf@fin.be.ch
Mühlebach Viktor	Dorfstrasse 63 5306 Tegerfelden	Tel.: 056 245 52 17 Nat.: 079 300 26 21	v.muehlebach@bluewin.ch
Simon Marie-Luise (jusqu'au mois de juin)	Herrenhalde 80 3232 Ins	Tel.: 032 313 44 55 Nat.: 079 398 18 72	info@wvz-abso.ch
Studer Martin	Oeschstrasse 5 3424 Niederösch	Nat.: 079 630 94 28	m.b.studer@bluewin.ch
Vetterli Daniel	Oberer Schlatthof 8259 Rheinklingen	Tel.: 052 740 30 42	dani.vetterli@bluewin.ch